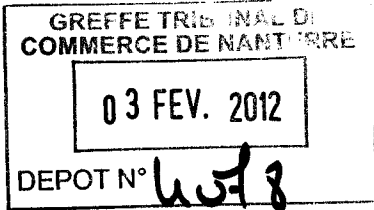


NEURONES S.A.

Société Anonyme au capital de 9.424.437,20 €  
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau 1 »  
205, avenue Georges Clemenceau  
92024 NANTERRE

R.C.S. NANTERRE B 331 408 336



**PROCES VERBAL de la délibération  
du Conseil d'Administration du 19 janvier 2012**

Enregistré à **POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE**

Le 24/01/2012 Bordereau n°2012/137 Case n°40

Ext 1279

Enregistrement 500 € Pénalités :

Total liquidé cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent des impôts

Aboubacar HILALI  
agent des finances publiques

L'an deux mille douze, le 19 janvier à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration de la société NEURONES S.A. se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation et approbation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des stock-options au cours de l'exercice 2011,
- Approbation des conventions réglementées,
- Questions diverses.

**Sont présents :**

- Monsieur Luc de CHAMMARD, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Bertrand DUCURTIL, Administrateur, Directeur général délégué
- Monsieur Hervé PICHARD, Administrateur

Madame Marie-Françoise JAUBERT, absente, est excusée.

Monsieur Jean-Louis PACQUEMENT, absent, est excusé.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Monsieur de CHAMMARD prend la présidence de la séance, en tant que Président du Conseil d'Administration.

**1 CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL LIEE A L'EXERCICE DES STOCK-OPTIONS AU COURS DE L'ANNEE 2011**

Conformément aux pouvoirs conférés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 29 novembre 1999, 25 juin 2003 et 25 juin 2004 au Conseil d'Administration, ce dernier constate et approuve l'augmentation de capital résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions (stock-options) au cours de l'année 2011, détaillée comme suit

- 3 bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000, ont levé leur option au cours de l'année 2011 et ont exercé 4.763 options de souscription d'actions, créant ainsi 4.763 actions nouvelles au prix de 7,50 euros, dont 0,40 euro de valeur nominale et 7,10 euros de prime d'émission.

- 14 bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001, ont levé leur option au cours de l'année 2011 et ont exercé 11.903 options de souscription d'actions, créant ainsi 11.903 actions nouvelles au prix de 3,80 euros, dont 0,40 euro de valeur nominale et 3,40 euros de prime d'émission.
- 2 bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2003, ont levé leur option au cours de l'année 2011 et ont exercé 3.000 options de souscription d'actions, créant ainsi 3.000 actions nouvelles au prix de 3,20 euros, dont 0,40 euro de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission.
- 5 bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004, ont levé leur option au cours de l'année 2011 et ont exercé 30.000 options de souscription d'actions, créant ainsi 30.000 actions nouvelles au prix de 4,20 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 3,80 euros de prime d'émission.
- 5 bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 28 juin 2006, ont levé leur option au cours de l'année 2011 et ont exercé 12.000 options de souscription d'actions, créant ainsi 12.000 actions nouvelles au prix de 5,10 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 4,70 euros de prime d'émission.

Au total, le Conseil constate et approuve la création de 61.666 actions nouvelles, donnant lieu à une augmentation du capital social de 24.666,40 euros, et une augmentation de la prime d'émission de 219.270,20 euros.

Le capital social au 31 décembre 2011 passe ainsi de 9.424.437,20 euros à 9.449.103,60 euros et est désormais constitué de 23.622.759 actions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'augmentation de capital et ses modalités.

## 2 CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES NEURONES, NEURONES IT, HELP-LINE - VICTORIA, AXONES, EDUGROUPE, INTRINSEC, CODILOG ELIANCE, AS INTERNATIONAL GROUP, DEODIS IMS, VIAADUC, RS2I, FINAXYS, COLOMBUS CONSULTING, PRAGMATEAM.

La société Neurones SA porte les charges suivantes pour le compte de l'ensemble des sociétés du groupe NEURONES: finance, frais liés à la présence en bourse, juridique, marketing groupe et direction générale groupe.

**Neurones SA** refacture à ce titre, mensuellement, les montants suivants en euros

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Neurones IT            | 42 300         |
| Intrinsec              | 15 700         |
| AS International Group | 19 600         |
| Help-Line Victoria     | 55 300         |
| Deodis IMS             | 5 500          |
| Axones                 | 8 900          |
| Edugroupe              | 4 600          |
| Viaaduc                | 2 100          |
| Codilog Eliance        | 7 200          |
| RS2I                   | 5 900          |
| Finaxys                | 10 100         |
| Colombus Consulting    | 12 300         |
| Pragmateam             | 500            |
| <b>Total</b>           | <b>190 000</b> |

Les autres facturations intervenant entre sociétés du groupe NEURONES sont des conventions libres et non réglementées au sens des dispositions légales et réglementaires. En effet, lesdites conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. En outre, en raison de leur objet et de leurs implications financières, ces conventions libres ne sont significatives pour aucune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'exception de Messieurs de CHAMMARD et DUCURTIL qui s'abstiennent, approuve ces conventions.

### 3 OPÉRATION DE CROISSANCE EXTERNE AU COURS DE L'ANNEE 2011

Le Président indique aux membres du Conseil que NEURONES a procédé en 2011 à une prise de participation majoritaire dans la société ARONDOR.

ARONDOR est une société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, constituée le 27 décembre 2002. Son siège social est située 22 rue de la Pépinière -75008 Paris et est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 444 720 460. Les activités de la société sont le conseil, l'assistance, l'apport de solutions complètes aux entreprises pour l'intégration des techniques informatiques, de gestion électronique de documents et flux. En décembre 2011, la société comptait 54 salariés.


La société NEURONES a acquis le 15 décembre 2011 auprès des trois associés fondateurs 51% de la société ARONDOR (102.000 actions sur les 200.000 actions composant le capital social). La cession des 102.000 actions de la société ARONDOR a été effectuée moyennant un prix provisoire global de 1.435.650 €, montant payé comptant, soit un prix de 14,075 € par action, ce prix pouvant faire l'objet de deux compléments de prix (en fonction des résultats d'exploitation 2011 et 2012 de la société) ou d'une diminution de prix (en cas de départ dans un délai déterminé d'un ou plusieurs vendeurs) dans les conditions prévues au protocole d'accord signé le 15 décembre 2011 et dont une copie est mise à disposition des membres du Conseil.

Du fait de sa taille relativement modeste, cette acquisition n'avait pas fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

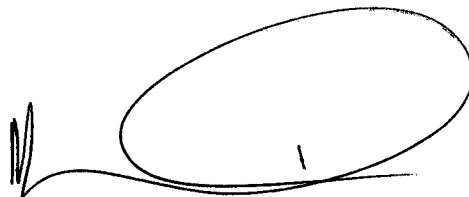
Le Conseil approuve cette opération.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.



Le Président



Un Administrateur